

# Étude de caractérisation des matières résiduelles acheminées dans les centres de tri de la collecte sélective 2023-2024





# Avant-propos

## Avant-propos

### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

La caractérisation des matières résiduelles acheminées dans les centres de tri de la collecte sélective du Québec 2023-2024 brosse un portrait de la composition des matières à leur arrivée aux centres de tri. La caractérisation à destination 2017-2018, s'insérant dans le cadre d'une étude plus large visant le secteur municipal, s'était également intéressée aux matières de ce secteur. Les résultats présentés dans ce rapport permettent donc de suivre l'évolution depuis 2017-2018 de la composition des matières d'origine municipale, soit pour les collectes municipales résidentielles seulement, résidentielles et auprès des industries, commerces et institutions (ICI) assimilables (collecte mixte) et ICI. Cette caractérisation s'intéresse également à la composition des matières du secteur ICI desservi par une collecte privée.

La collecte sélective des matières recyclables ne vise que les contenants, emballages, imprimés et journaux faits de papier, carton, verre, métal et plastique. Ainsi, la proportion des matières visées et non visées par la collecte sélective fait l'objet d'une section du rapport.

Réalisée juste avant la mise en place de la collecte sélective modernisée, cette caractérisation offre un portrait de la situation à l'entrée des centres de tri juste avant le point de départ de ce qui se veut une révolution majeure des systèmes de collecte sélective et de consigne au Québec.



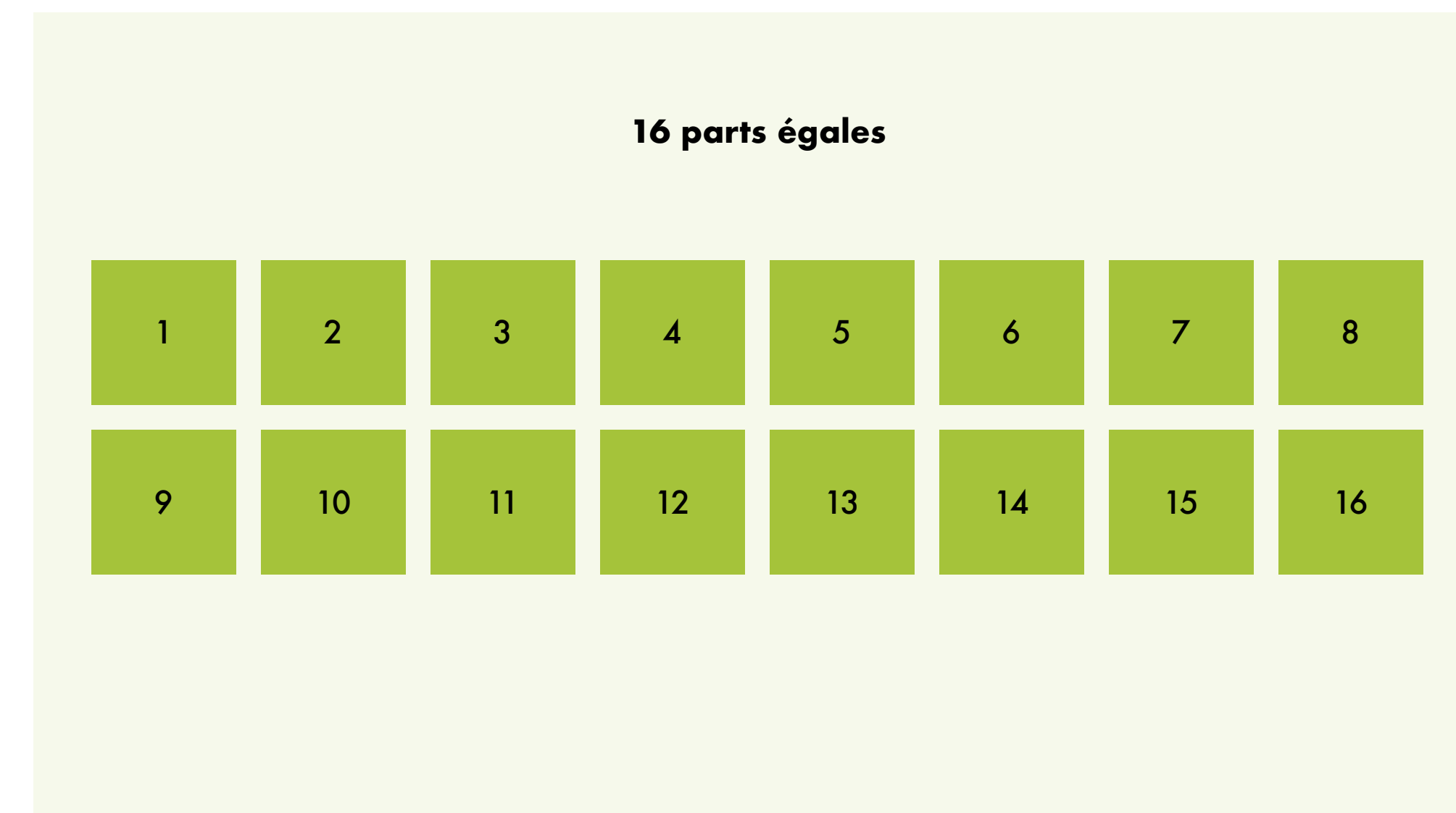
# Notes méthodologiques

## Cueillette des données

L'étude a été réalisée sur une période de 17 mois, soit du mois d'août 2023 au mois de décembre 2024, couvrant ainsi les quatre saisons de l'année. Les échantillons ont été prélevés dans 16 centres de tri, sélectionnés afin d'assurer la représentativité des différentes régions du Québec, réparties en six strates géographiques et démographiques.

À leur arrivée au centre de tri, les conducteurs des camions étaient questionnés par les techniciens sur place sur la provenance et l'origine des matières acheminées. L'information était compilée à l'arrivée de chaque camion durant la présence des techniciens. Une sélection aléatoire permettait ensuite de déterminer les camions à échantillonner, qu'ils soient d'origine municipale (résidentielle, mixte ou ICI) ou privée (ICI). Les matières étaient déversées au sol par les camions et un échantillon aléatoire, d'un poids entre 40 et 45 kg, était prélevé directement dans l'amas déversé par le camion, conformément à la méthode des 16 parts égales (voir Figure 1). Les échantillons étaient ensuite triés en 99 catégories, sur place ou dans un local déterminé par la firme. Au total, 663 échantillons ont été prélevés, pour un poids total d'un peu plus de 30 tonnes.

Figure 1  
**Méthode de quadrillage en 16 parts**



### Avant-propos

### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

### Conclusion

### Annexe 1

### Annexe 2

### Annexe 3



## Avant-propos

### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

### Conclusion

#### Annexe 1

#### Annexe 2

#### Annexe 3

## Analyse des données

Un statisticien a été mandaté pour appuyer RECYC-QUÉBEC dans l'analyse des données recueillies et compilées par l'entreprise Stratzer. L'analyse des données avait pour objectif de déterminer la composition détaillée des matières entrantes dans les centres de tri de la collecte sélective du Québec, de façon globale et selon l'origine (collecte municipale : résidentielle, mixte ou ICI; collecte privée ICI). La composition de chaque échantillon a été calculée en divisant le poids de chaque matière sur le poids total de l'échantillon après tri. Une extrapolation à l'échelle provinciale a ensuite été effectuée en pondérant les résultats selon le tonnage traité pour l'année 2023 par les centres de tri de la strate géographique et démographique correspondante et selon l'origine.

L'analyse visait également la comparaison des résultats entre l'étude 2017-2018 et la présente caractérisation, pour le volet municipal seulement. Un exercice d'arrimage des catégories entre les deux caractérisations a été effectué. La composition de chacune des catégories a été ensuite comparée et une analyse statistique a été effectuée afin de déterminer si les différences entre les deux caractérisations étaient statistiquement significatives. L'intervalle de confiance de 95 % a été calculé pour toutes les estimations, signifiant que les échantillons sont représentatifs 19 fois sur 20.



# Résultats

*Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et les figures, arrondis également, ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés. Tous les calculs de totaux, de variation et de répartition en pourcentage sont effectués à partir des données brutes.*

*Les différences présentées en pourcentage dans le texte représentent la variation absolue entre les deux caractérisations.*

## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

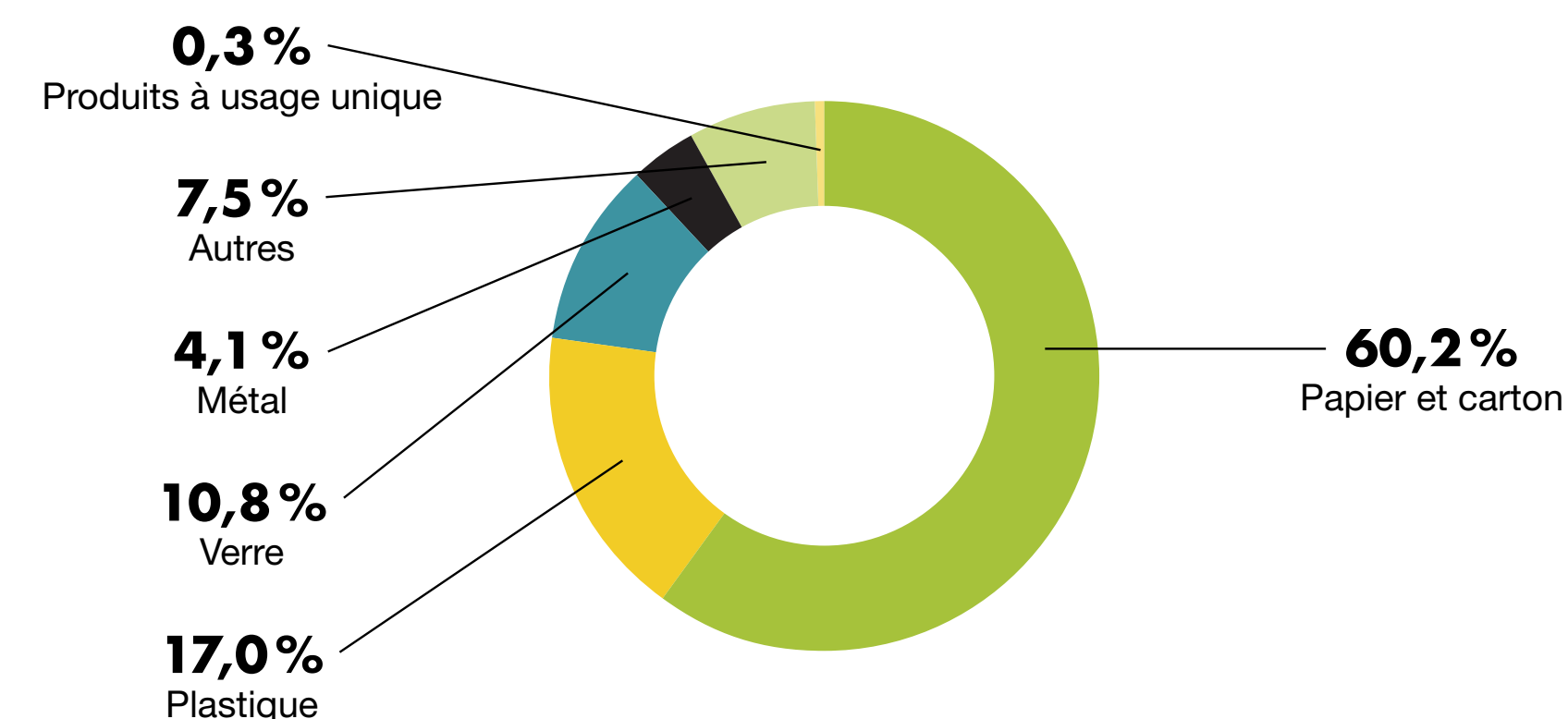
## Section 1 – Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

La composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri est présentée dans la Figure 2. Les fibres sont les matières les plus abondantes et représentent en moyenne 60,2 % du total entrant. Elles sont suivies du plastique (17,0 %), du verre (10,8 %) et du métal (4,1 %). De façon plus détaillée, les matières les plus présentes sont le carton ondulé (30,6 %), le carton plat (9,9 %) et les bouteilles en verre de boissons qui seront consignées le 1<sup>er</sup> mars 2027 (5,2 %). La catégorie « Produits à usage unique » inclut uniquement les dosettes de café ou de thé, composées de métal, de plastique ou d'une matière compostable ou dégradable.

La catégorie « Autres » rassemble les matières non compatibles avec la collecte sélective, notamment les matières organiques (2,4 %) et les textiles (1,7 %). Ces matières représentent en moyenne 7,9 % du contenu des échantillons. Le détail de la composition moyenne des 99 catégories de matières est présenté à l'Annexe 1.

Figure 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en 2023-2024





## Section 2 – Composition moyenne à l’entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Avant-propos

### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l’entrée des centres de tri en 2023-2024

#### Section 2

Composition moyenne à l’entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### Section 3

Composition moyenne des matières à l’entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d’origine municipale

### Conclusion

### Annexe 1

### Annexe 2

### Annexe 3

La collecte sélective vise les contenants, les emballages, les imprimés et les journaux (CEIJ). Les centres de tri reçoivent toutefois des quantités non négligeables de matières non visées par la collecte sélective, incluant des matières faites de fibres (ex. : livres), plastiques (ex. : jouets, emballages durables), métal (ex. : chaudrons, tôle) et verre (ex. : verre plat). Ces matières non visées s’ajoutent à celles que l’on trouve dans la catégorie « Autres ». En 2023-2024, les matières non visées par la collecte sélective représentaient 13,7 % du total des matières acheminées dans les centres de tri.

Tableau 1

**Composition moyenne des matières visées ou non à l’entrée des centres de tri en 2023-2024**

Catégorie	Composition
CEI de papier carton	58,9 %
CE de plastique	15,0 %
CE de verre	9,9 %
CE de métal	2,1 %
Produits à usage unique	0,3 %
Papier, carton, plastique, verre et métal non visés <sup>1</sup>	6,2 %
Autres matières non visées	7,5 %
<b>Total général</b>	<b>100,0 %</b>

Pour les matières d’origine municipale seulement, le taux de matières non visées atteint 16,0 %. Il s’agit d’une augmentation d’un peu plus de 2 points de pourcentage par rapport à 2017-2018 (12,9 %). Bien que la variation par matière soit généralement négligeable, on dénote une augmentation plus notable de la présence des textiles (+1 %), des matières organiques (+0,9 %) et des emballages rigides et objets durables en plastique sans code et plastique # 7 (sauf polylactique) et autres plastiques (+0,9 %). Les métaux non visés sont également plus présents (+1,0 %). Cette situation peut s’expliquer en partie par la modernisation de la consigne pour les contenants d’aluminium en cours de caractérisation, avec un temps d’adaptation probable aux nouvelles consignes de tri pour cette matière.



<sup>1</sup> Incluant les bouteilles et contenants consignés en date du 31 décembre 2024, ce qui inclut l’ensemble des canettes en aluminium, mais exclut les bouteilles de plastique consignées à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025.



## Section 3 – Composition moyenne des matières à l’entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

Il est possible de constater, à la lecture du tableau ci-dessous, une différence notable entre la composition des matières entrantes en provenance du secteur municipal et celles du secteur ICI. En effet, les matières issues de collectes privées sont principalement constituées de fibres. La matière prédominante est le carton ondulé (56,9 %). Les plastiques se retrouvent en 2<sup>e</sup> position, mais dans une proportion moindre, le verre et les métaux étant présents (de façon marginale). Les autres matières représentent également un plus faible pourcentage (3,6 %) en comparaison avec le secteur municipal (8,5 %). Le détail de la composition moyenne des 99 catégories de matières pour les deux secteurs est présenté en annexes 2 et 3.

Tableau 2

**Composition moyenne comparée selon l’origine en 2023-2024**

Catégorie	Municipal	Privé
Papier et carton	53,9 %	84,5 %
Plastique	19,1 %	9,2 %
Verre	13,2 %	1,6 %
Métal	4,9 %	1,1 %
Produits à usage unique	0,4 %	0,1 %
Autres matières	8,5 %	3,6 %
<b>Total général</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>



### Avant-propos

### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l’entrée des centres de tri en 2023-2024

#### Section 2

Composition moyenne à l’entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### Section 3

Composition moyenne des matières à l’entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d’origine municipale

### Conclusion

#### Annexe 1

#### Annexe 2

#### Annexe 3



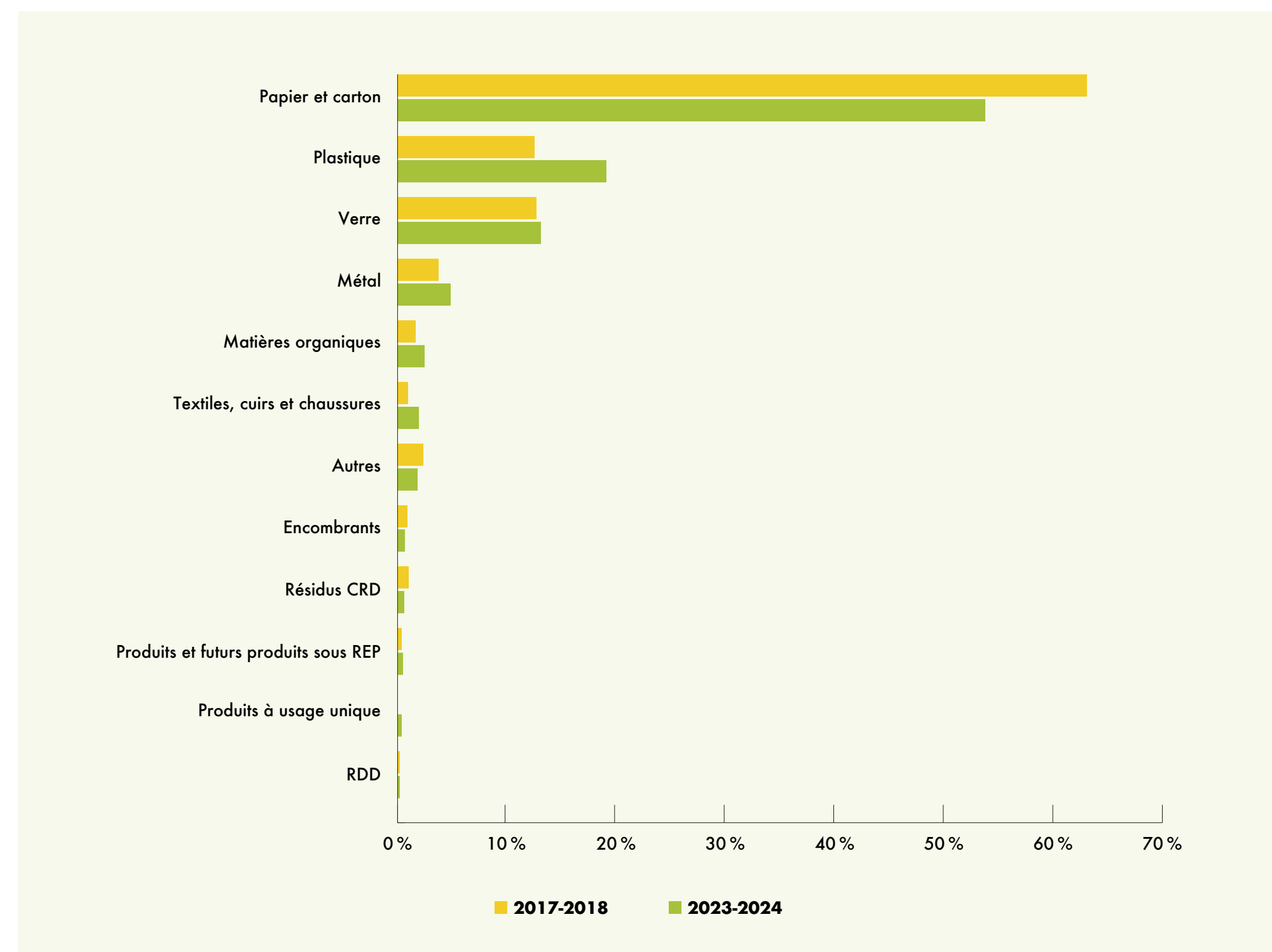
## Section 4 – Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

L'étude de 2017-2018 couvrait les matières de provenance municipale, soit les résidences, ainsi que certains ICI assimilables. Les matières d'origine ICI récupérées par une collecte privée n'étaient pas visées. La comparaison entre les deux caractérisations couvre donc uniquement les matières d'origine municipale et est présentée dans la Figure 3.

On constate une baisse des fibres et une augmentation des plastiques entre les deux caractérisations. L'évolution des autres catégories de matières est somme toute limitée. De façon plus détaillée, les matières dont la composition a le plus évolué sont les suivantes :

Figure 3

### Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri d'origine municipale en 2017-2018 et 2023-2024



- Les médias et publicités imprimés continuent leur décroissance amorcée il y a déjà plusieurs années : publications et circulaires en papier journal (-8,6 %), papier journal (-3,8 %) et bottins, catalogues et documents reliés (-1,6 %);
- On retrouve davantage de carton plat, soit 10,7 % de la matière entrante d'origine municipale (+2,1 %);
- La proportion de plastiques a augmenté de 6,6 points de pourcentage, sous l'effet combiné de plusieurs matières. Sur 25 sous-catégories de plastiques<sup>2</sup>, 17 ont vu leur proportion augmenter depuis 2017-2018. La catégorie dont l'augmentation est la plus importante est composée des « Emballages rigides et objets durables en plastique sans code et plastique # 7 (non PLA) et autres plastiques » (+0,9 %).

### Avant-propos

### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

### Conclusion

#### Annexe 1

#### Annexe 2

#### Annexe 3

<sup>2</sup> On retrouve 37 sous-catégories de plastiques dans l'étude de caractérisation des matières entrantes dans les centres de tri en 2023-2024. Toutefois, l'arrimage des catégories que l'on retrouve dans cette étude et dans l'étude précédente (2017-2018) a amené certaines fusions de sous-catégories, ce qui réduit leur nombre total.



La composition de chaque catégorie et l'évolution en variation absolue entre les deux caractérisations sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3

**Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri d'origine municipale en 2017-2018 et en 2023-2024**

Catégorie	2017-2018	2023-2024	Évolution
Papier et carton	63,3 %	53,9 %	-9,4 %
Plastique	12,6 %	19,2 %	6,6 %
Verre	12,8 %	13,2 %	0,4 %
Métal	3,8 %	4,9 %	1,1 %
Matières organiques	1,6 %	2,6 %	0,9 %
Textiles, cuirs et chaussures	1,0 %	2,0 %	1,0 %
Autres	2,4 %	1,8 %	-0,6 %
Encombrants	1,0 %	0,7 %	-0,3 %
Résidus CRD	1,0 %	0,7 %	-0,3 %
Produits et futurs produits sous REP	0,4 %	0,5 %	0,2 %
Produits à usage unique	0,0 %	0,4 %	0,4 %
RDD	0,1 %	0,1 %	0,0 %
<b>Total général</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>s. o.</b>

## Conclusion

L'étude de caractérisation à destination révèle que la composition des matières recyclables reçues par les centres de tri de la collecte sélective demeure relativement stable dans le temps. Elle reflète parallèlement l'évolution de la récupération des journaux et des médias imprimés ainsi que de certains contenants et emballages. Les résultats démontrent que des quantités non négligeables de matières non visées continuent d'être déposées dans la collecte sélective, renouvelant ainsi l'importance de poursuivre les efforts visant à faire évoluer et à changer les comportements. La modernisation de la collecte sélective, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, offre la possibilité de révolutionner un système qui a atteint ses limites, afin de réduire d'une part la contamination des matières entrantes dans les centres de tri, mais également d'aller chercher la matière qui, encore aujourd'hui, prend trop souvent le chemin de l'élimination.

### Avant-propos

### Notes méthodologiques

#### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

#### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

#### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

#### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

### Annexe 1

### Annexe 2

### Annexe 3



# Annexe 1

## Composition des matières visées et non visées par la collecte sélective des contenants, emballages et imprimés en 2023-2024 – tout le Québec

	Matière	Composition moyenne (%)
	<b>Papier et carton</b>	<b>60,2 %</b>
	Papier journal	1,7 %
	Publications et circulaires en papier journal	3,1 %
	Bottins, catalogues et documents reliés	0,3 %
	Revue, magazines	1,8 %
	Papier à usage général/papier de bureau	2,5 %
	Autres imprimés	3,7 %
	Livres	1,2 %*
	Carton ondulé	30,6 %
	Sacs d'emplettes de papier kraft	0,8 %
	Emballages de papier kraft	0,9 %
	Papier laminé	0,3 %
	Contenants composites	0,3 %
	Contenants laminés	0,3 %
	Carton pressé	0,9 %
	Carton plat d'emballage	9,9 %
	Contenants et emballages de carton servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,1 %*
	Autres emballages de papier	0,4 %
	Contenants multicouches (à pignon et autres contenants aseptiques) qui seront consignés le 1 <sup>er</sup> mars 2027	1,3 %
	Contenants multicouches (à pignon et autres contenants aseptiques) qui ne seront pas consignés	0,1 %
	Contenants et emballages en bois	0,0 %

Avant-propos

Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

Conclusion

Annexe 1

Annexe 2

Annexe 3



## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

	Matière	Composition moyenne (%)
	<b>Plastique</b>	<b>17,0 %</b>
	Bouteilles consignées en plastique	0,2 %*
	Bouteilles d'eau à remplissage unique consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,9 %
	Bouteilles de boisson # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,8 %
	Bouteilles de boisson non consignées # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle	0,3 %
	Bouteilles de boisson # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,1 %
	Bouteilles de boisson non consignées # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle	0,0 %
	Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle	0,7 %
	Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle	0,1 %
	Contenants à clapet « Clamshell » # 1	0,7 %
	Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle	0,2 %
	Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle	0,7 %
	Autres produits en PET (# 1) non visés	0,0 %*
	Bouteilles # 2 consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,2 %
	Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seaux/chaudières)	1,9 %
	Autres produits en HDPE (# 2) non visés	0,2 %*
	Bouteilles # 3 consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,0 %
	Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3	0,0 %
	Autres produits en PVC (# 3) non visés	0,1 %*
	Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,0 %
	Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières)	1,3 %
	Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés	0,3 %*
	Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5	0,9 %
	Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA)	1,0 %
	Sacs d'emplettes dégradables	0,0 %
	Poly lactiques (PLA) et autres plastiques dégradables	0,0 %
	Contenants et emballages # 6 expansés (alimentaire et protection-isolation)	0,3 %



## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

	<b>Matière</b>	<b>Composition moyenne (%)</b>
	Contenants et emballages # 6 non expansés	0,1 %
	Pellicules et sacs d'emballage # 2 et # 4	2,5 %
	Sacs d'emplettes non dégradables	0,1 %
	Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect tissu	0,1 %
	Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect rigide	0,1 %
	Autres films plastiques	0,8 %
	Autres sacs et films plastiques et laminés	1,0 %
	Sachets autoportants ( <i>stand up pouches</i> )	0,1 %
	Emballages rigides et objets durables en plastique sans code et plastique # 7 (non PLA) et autres plastiques	1,2 %*
	Contenants et emballages servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,1 %*
	Produits à usage unique en plastique visés par le Règlement interdisant les plastiques à usage unique	0,0 %*
	<b>Métal</b>	<b>4,1 %</b>
	Canettes de boissons non alcoolisées consignées	0,2 %*
	Canettes de boissons alcoolisées consignées	0,2 %*
	Canettes de boissons non alcoolisées consignées depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2023	0,2 %*
	Canettes de boissons alcoolisées consignées depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2023	0,1 %*
	Autres emballages et contenants non consignés en aluminium rigide	0,1 %
	Papier aluminium et contenants	0,2 %
	Aérosols et tubes métalliques en acier (autres que RDD)	0,1 %
	Autres contenants et emballages non consignés en métal	1,7 %
	Contenants et emballages en métal servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,1 %*
	Autres métaux	1,2 %*



## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

	<b>Matière</b>	<b>Composition moyenne (%)</b>
	<b>Verre</b>	<b>10,8 %</b>
	Bouteilles en verre consignées de boissons alcoolisées et non alcoolisées	0,6 %*
	Bouteilles en verre de boissons alcoolisées qui seront consignées le 1 <sup>er</sup> mars 2027	5,2 %
	Bouteilles en verre de boissons non alcoolisées qui seront consignées le 1 <sup>er</sup> mars 2027	0,3 %
	Bouteilles en verre qui ne seront pas consignées	0,2 %
	Contenants alimentaires	1,8 %
	Verre plat, grès, céramique et autre verre	0,3 %*
	Verre brisé non identifiable	2,5 %
	<b>Produits à usage unique</b>	<b>0,3 %</b>
	Dosettes de café ou de thé	0,3 %
	<b>Matières organiques</b>	<b>2,4 %</b>
	Gazon, feuilles et résidus de jardins	0,1 %*
	Résidus alimentaires	1,1 %*
	Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3 <sup>e</sup> voie	0,6 %*
	Couches jetables	0,2 %*
	Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3 <sup>e</sup> voie, incluant arbres et branches	0,3 %*
	Vaisselle et ustensiles autres que plastiques	0,1 %*
	<b>Encombrants</b>	<b>0,6 %</b>
	Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP	0,4 %*
	Meubles et autres articles de maison	0,3 %*
	<b>Résidus CRD</b>	<b>0,6 %</b>
	Bois d'œuvre	0,3 %*
	Autres résidus de CRD	0,3 %*
	<b>Textiles</b>	<b>1,7 %</b>
	Textiles, accessoires, peluches et chaussures	1,7 %*



## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

	<b>Matière</b>	<b>Composition moyenne (%)</b>
	<b>Autres</b>	<b>1,6 %</b>
	Objets divers	0,7 %*
	Matières résiduelles non compostables présentes dans un contenant	0,1 %*
	Particules fines, autres, inconnus ou résidus ultimes	0,9 %*
	<b>Produits et futurs produits sous REP</b>	<b>0,6 %</b>
	Contenants vides ou avec des restes de peinture	0,0 %*
	Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants, et autres produits assimilables	0,1 %*
	Lampes au mercure	0,0 %*
	Produits électroniques	0,3 %*
	Piles et batteries	0,0 %*
	Contenants pressurisés de combustibles	0,0 %*
	Produits pharmaceutiques	0,0 %*
	Produits agricoles sous REP	0,1 %*
	<b>RDD</b>	<b>0,0 %</b>
	RDD	0,0 %*
	<b>TOTAL MATIÈRES VISÉES</b>	<b>86,3 %</b>
	<b>TOTAL MATIÈRES NON VISÉES</b>	<b>13,7 %*</b>

\*Matières non visées



# Annexe 2

## Composition des matières visées et non visées par la collecte sélective des contenants, emballages et imprimés en 2023-2024 – secteur municipal

Matière	Composition moyenne (%)
<b>Papier et carton</b>	<b>53,9 %</b>
Papier journal	1,5 %
Publications et circulaires en papier journal	3,6 %
Bottins, catalogues et documents reliés	0,4 %
Revue, magazines	1,3 %
Papier à usage général/papier de bureau	2,7 %
Autres imprimés	2,6 %
Livres	1,5 %*
Carton ondulé	23,7 %
Sacs d'emplettes de papier kraft	0,9 %
Emballages de papier kraft	0,7 %
Papier laminé	0,4 %
Contenants composites	0,3 %
Contenants laminés	0,3 %
Carton pressé	1,1 %
Carton plat d'emballage	10,7 %
Contenants et emballages de carton servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,1 %*
Autres emballages de papier	0,3 %
Contenants multicouches (à pignon et autres contenants aseptiques) qui seront consignés le 1 <sup>er</sup> mars 2027	1,6 %
Contenants multicouches (à pignon et autres contenants aseptiques) qui ne seront pas consignés	0,1 %
Contenants et emballages en bois	0,0 %

Avant-propos

Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

Conclusion

Annexe 1

Annexe 2

Annexe 3



## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

	<b>Matière</b>	<b>Composition moyenne (%)</b>
	<b>Plastique</b>	<b>19,1 %</b>
	Bouteilles consignées en plastique	0,3 %*
	Bouteilles d'eau à remplissage unique consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	1,2 %
	Bouteilles de boisson # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	1,0 %
	Bouteilles de boisson non consignées # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle	0,3 %
	Bouteilles de boisson # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,1 %
	Bouteilles de boisson non consignées # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle	0,0 %
	Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle	0,8 %
	Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle	0,2 %
	Contenants à clapet « Clamshell » # 1	0,9 %
	Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle	0,2 %
	Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle	0,8 %
	Autres produits en PET (# 1) non visés	0,0 %*
	Bouteilles # 2 consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,3 %
	Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seaux/chaudières)	2,2 %
	Autres produits en HDPE (# 2) non visés	0,2 %*
	Bouteilles # 3 consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,0 %
	Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3	0,0 %
	Autres produits en PVC (# 3) non visés	0,1 %*
	Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,1 %
	Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières)	1,5 %
	Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés	0,3 %*
	Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5	0,9 %
	Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA)	1,1 %
	Sacs d'emplettes dégradables	0,0 %
	Poly lactiques (PLA) et autres plastiques dégradables	0,0 %
	Contenants et emballages # 6 expansés (alimentaire et protection-isolation)	0,3 %



## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

	Matière	Composition moyenne (%)
	Contenants et emballages # 6 non expansés	0,2 %
	Pellicules et sacs d'emballage # 2 et # 4	2,1 %
	Sacs d'emplettes non dégradables	0,1 %
	Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect tissu	0,1 %
	Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect rigide	0,1 %
	Autres films plastiques	0,8 %
	Autres sacs et films plastiques et laminés	1,1 %
	Sachets autoportants ( <i>stand up pouches</i> )	0,2 %
	Emballages rigides et objets durables en plastique sans code et plastique # 7 (non PLA) et autres plastiques	1,4 %*
	Contenants et emballages servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,1 %*
	Produits à usage unique en plastique visés par le Règlement interdisant les plastiques à usage unique	0,0 %*
	<b>Métal</b>	<b>4,9 %</b>
	Canettes de boissons non alcoolisées consignées	0,2 %*
	Canettes de boissons alcoolisées consignées	0,2 %*
	Canettes de boissons non alcoolisées consignées depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2023	0,2 %*
	Canettes de boissons alcoolisées consignées depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2023	0,1 %*
	Autres emballages et contenants non consignés en aluminium rigide	0,2 %
	Papier aluminium et contenants	0,2 %
	Aérosols et tubes métalliques en acier (autres que RDD)	0,1 %
	Autres contenants et emballages non consignés en métal	2,0 %
	Contenants et emballages en métal servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,2 %*
	Autres métaux	1,4 %*



## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

	<b>Matière</b>	<b>Composition moyenne (%)</b>
	<b>Verre</b>	<b>13,2 %</b>
	Bouteilles en verre consignées de boissons alcoolisées et non alcoolisées	0,7 %*
	Bouteilles en verre de boissons alcoolisées qui seront consignées le 1 <sup>er</sup> mars 2027	6,4 %
	Bouteilles en verre de boissons non alcoolisées qui seront consignées le 1 <sup>er</sup> mars 2027	0,3 %
	Bouteilles en verre qui ne seront pas consignées	0,2 %
	Contenants alimentaires	2,2 %
	Verre plat, grès, céramique et autre verre	0,4 %*
	Verre brisé non identifiable	3,0 %
	<b>Produits à usage unique</b>	<b>0,4 %</b>
	Dosettes de café ou de thé	0,4 %
	<b>Matières organiques</b>	<b>2,6 %</b>
	Gazon, feuilles et résidus de jardins	0,1 %*
	Résidus alimentaires	1,2 %*
	Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3 <sup>e</sup> voie	0,7 %*
	Couches jetables	0,2 %*
	Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3 <sup>e</sup> voie, incluant arbres et branches	0,3 %*
	Vaisselle et ustensiles autres que plastiques	0,1 %*
	<b>Encombrants</b>	<b>0,7 %</b>
	Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP	0,5 %*
	Meubles et autres articles de maison	0,2 %*
	<b>Résidus CRD</b>	<b>0,7 %</b>
	Bois d'œuvre	0,3 %*
	Autres résidus de CRD	0,4 %*
	<b>Textiles</b>	<b>2,0 %</b>
	Textiles, accessoires, peluches et chaussures	2,0 %*

## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

	<b>Matière</b>	<b>Composition moyenne (%)</b>
	<b>Autres</b>	<b>1,8 %</b>
	Objets divers	0,8 %*
	Matières résiduelles non compostables présentes dans un contenant	0,1 %*
	Particules fines, autres, inconnus ou résidus ultimes	1,0 %*
	<b>Produits et futurs produits sous REP</b>	<b>0,7 %</b>
	Contenants vides ou avec des restes de peinture	0,0 %*
	Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants, et autres produits assimilables	0,1 %*
	Lampes au mercure	0,0 %*
	Produits électroniques	0,4 %*
	Piles et batteries	0,0 %*
	Contenants pressurisés de combustibles	0,0 %*
	Produits pharmaceutiques	0,0 %*
	Produits agricoles sous REP	0,1 %*
	<b>RDD</b>	<b>0,0 %</b>
	RDD	0,0 %*
	<b>TOTAL MATIÈRES VISÉES</b>	<b>84,0 %</b>
	<b>TOTAL MATIÈRES NON VISÉES</b>	<b>16,0 %*</b>

\*Matières non visées



# Annexe 3

## Composition des matières visées et non visées par la collecte sélective des contenants, emballages et imprimés en 2023-2024 – secteur ICI

	<b>Matière</b>	<b>Composition moyenne (%)</b>
	<b>Papier et carton</b>	<b>84,5 %</b>
	Papier journal	2,6 %
	Publications et circulaires en papier journal	1,4 %
	Bottins, catalogues et documents reliés	0,2 %
	Revue, magazines	3,8 %
	Papier à usage général/papier de bureau	1,6 %
	Autres imprimés	7,9 %
	Livres	0,0 %*
	Carton ondulé	56,9 %
	Sacs d'emplettes de papier kraft	0,2 %
	Emballages de papier kraft	1,5 %
	Papier laminé	0,3 %
	Contenants composites	0,1 %
	Contenants laminés	0,2 %
	Carton pressé	0,3 %
	Carton plat d'emballage	6,6 %
	Contenants et emballages de carton servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,0 %*
	Autres emballages de papier	0,5 %
	Contenants multicouches (à pignon et autres contenants aseptiques) qui seront consignés le 1 <sup>er</sup> mars 2027	0,3 %
	Contenants multicouches (à pignon et autres contenants aseptiques) qui ne seront pas consignés	0,0 %
	Contenants et emballages en bois	0,0 %

**Avant-propos**

**Notes méthodologiques**

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

**Conclusion**

**Annexe 1**

**Annexe 2**

**Annexe 3**

## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

	Matière	Composition moyenne (%)
	<b>Plastique</b>	<b>9,2 %</b>
	Bouteilles consignées en plastique	0,1 %*
	Bouteilles d'eau à remplissage unique consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,1 %
	Bouteilles de boisson # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,2 %
	Bouteilles de boisson non consignées # 1, transparentes claires, bleues ou vert pâle	0,0 %
	Bouteilles de boisson # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,0 %
	Bouteilles de boisson non consignées # 1, opaques ou transparentes autres que claires, bleues ou vert pâle	0,0 %
	Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle	0,1 %
	Bouteilles autres que boissons et contenants à bouchon # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle	0,0 %
	Contenants à clapet « Clamshell » # 1	0,1 %
	Autres emballages # 1 opaques ou transparents autres que clairs, bleus ou vert pâle	0,0 %
	Autres emballages # 1 transparents clairs, bleus ou vert pâle	0,2 %
	Autres produits en PET (# 1) non visés	0,0 %*
	Bouteilles # 2 consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,1 %
	Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 2 (sauf seaux/chaudières)	0,5 %
	Autres produits en HDPE (# 2) non visés	0,1 %*
	Bouteilles # 3 consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,0 %
	Bouteilles, contenants et emballages non consignés # 3	0,0 %
	Autres produits en PVC (# 3) non visés	0,0 %*
	Bouteilles # 4 et # 5 consignées à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025	0,0 %
	Bouteilles, contenants et emballages rigides # 4 et # 5 (sauf seaux/chaudières)	0,3 %
	Autres produits en LDPE rigide et PP rigide (# 4 et # 5) non visés	0,2 %*
	Seaux, chaudières, barils et leurs couvercles # 2, # 4 et # 5	0,8 %
	Autres matériaux d'emballage en plastique rigide, sans code et plastique # 7 (non PLA)	0,5 %
	Sacs d'emplettes dégradables	0,0 %
	Poly lactiques (PLA) et autres plastiques dégradables	0,0 %
	Contenants et emballages # 6 expansés (alimentaire et protection-isolation)	0,1 %



## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

	Matière	Composition moyenne (%)
	Contenants et emballages # 6 non expansés	0,0 %
	Pellicules et sacs d'emballage # 2 et # 4	3,9 %
	Sacs d'emplettes non dégradables	0,1 %
	Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect tissu	0,0 %
	Sacs d'emplettes réutilisables à l'aspect rigide	0,0 %
	Autres films plastiques	0,6 %
	Autres sacs et films plastiques et laminés	0,6 %
	Sachets autoportants ( <i>stand up pouches</i> )	0,0 %
	Emballages rigides et objets durables en plastique sans code et plastique # 7 (non PLA) et autres plastiques	0,3 %*
	Contenants et emballages servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,1 %*
	Produits à usage unique en plastique visés par le Règlement interdisant les plastiques à usage unique	0,0 %*
	<b>Métal</b>	<b>1,1 %</b>
	Canettes de boissons non alcoolisées consignées	0,1 %*
	Canettes de boissons alcoolisées consignées	0,0 %*
	Canettes de boissons non alcoolisées consignées depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2023	0,0 %*
	Canettes de boissons alcoolisées consignées depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2023	0,0 %*
	Autres emballages et contenants non consignés en aluminium rigide	0,0 %
	Papier aluminium et contenants	0,0 %
	Aérosols et tubes métalliques en acier (autres que RDD)	0,0 %
	Autres contenants et emballages non consignés en métal	0,5 %
	Contenants et emballages en métal servant à supporter ou à présenter un ou des produits	0,0 %*
	Autres métaux	0,3 %*

## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

	<b>Matière</b>	<b>Composition moyenne (%)</b>
	<b>Verre</b>	<b>1,6 %</b>
	Bouteilles en verre consignées de boissons alcoolisées et non alcoolisées	0,1 %*
	Bouteilles en verre de boissons alcoolisées qui seront consignées le 1 <sup>er</sup> mars 2027	0,8 %
	Bouteilles en verre de boissons non alcoolisées qui seront consignées le 1 <sup>er</sup> mars 2027	0,0 %
	Bouteilles en verre qui ne seront pas consignées	0,0 %
	Contenants alimentaires	0,2 %
	Verre plat, grès, céramique et autre verre	0,0 %*
	Verre brisé non identifiable	0,5 %
	<b>Produits à usage unique</b>	<b>0,1 %</b>
	Dosettes de café ou de thé	0,1 %
	<b>Matières organiques</b>	<b>1,7 %</b>
	Gazon, feuilles et résidus de jardins	0,3 %*
	Résidus alimentaires	0,8 %*
	Autres matières organiques pouvant être acceptées dans une 3 <sup>e</sup> voie	0,2 %*
	Couches jetables	0,2 %*
	Autres matières organiques généralement non acceptées dans une 3 <sup>e</sup> voie, incluant arbres et branches	0,0 %*
	Vaisselle et ustensiles autres que plastiques	0,1 %*
	<b>Encombrants</b>	<b>0,4 %</b>
	Gros et petits appareils électroménagers, appareils ménagers de comptoir, outils d'extérieur, outils et accessoires électriques ou de sports et loisirs Appareils ménagers et de climatisation sous REP	0,0 %*
	Meubles et autres articles de maison	0,3 %*
	<b>Résidus CRD</b>	<b>0,3 %</b>
	Bois d'œuvre	0,3 %*
	Autres résidus de CRD	0,0 %*
	<b>Textiles</b>	<b>0,4 %</b>
	Textiles, accessoires, peluches et chaussures	0,4 %*



## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

	Matière	Composition moyenne (%)
	<b>Autres</b>	<b>0,6 %</b>
	Objets divers	0,1 %*
	Matières résiduelles non compostables présentes dans un contenant	0,0 %*
	Particules fines, autres, inconnus ou résidus ultimes	0,5 %*
	<b>Produits et futurs produits sous REP</b>	<b>0,2 %</b>
	Contenants vides ou avec des restes de peinture	0,0 %*
	Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants, et autres produits assimilables	0,0 %*
	Lampes au mercure	0,0 %*
	Produits électroniques	0,1 %*
	Piles et batteries	0,0 %*
	Contenants pressurisés de combustibles	0,0 %*
	Produits pharmaceutiques	0,1 %*
	Produits agricoles sous REP	0,0 %*
	<b>RDD</b>	<b>0,1 %</b>
	RDD	0,1 %*
	<b>TOTAL MATIÈRES VISÉES</b>	<b>95,1 %</b>
	<b>TOTAL MATIÈRES NON VISÉES</b>	<b>4,9 %*</b>

\*Matières non visées

## Avant-propos

## Notes méthodologiques

### Section 1

Composition moyenne globale des matières à l'entrée des centres de tri en 2023-2024

### Section 2

Composition moyenne à l'entrée des centres de tri en fonction des matières visées et non visées

### Section 3

Composition moyenne des matières à l'entrée des centres de tri selon la provenance en 2023-2024

### Section 4

Évolution des matières entrantes dans les centres de tri d'origine municipale

## Conclusion

## Annexe 1

## Annexe 2

## Annexe 3

En cohérence avec la mission de l'organisation, l'étude de caractérisation des matières résiduelles acheminées dans les centres de tri de la collecte sélective 2023-2024 est disponible en version PDF seulement.

Si vous désirez obtenir la version accessible de ce document, conformément au Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02), veuillez communiquer avec nous.

### Bureau de Québec

500, Grande Allée Est, bureau 201  
Québec (Québec) G1R 2J7  
418 643-0394  
Sans frais : 1 866 523-8290

### Bureau de Montréal

141, avenue du Président-Kennedy  
8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2X 1Y4  
514 352-5002  
Sans frais : 1 800 807-0678

### Ligne INFO-RECYC

1 800 807-0678 (sans frais)  
514 351-7835 (région de Montréal)  
[RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca](http://RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca)  
[info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca](mailto:info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca)  
Sans frais : 1 866 523-8290

**ISBN : 978-2-555-02008-5**

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025